

## Commune de CHARNECLES

### ZONAGE REGLEMENTAIRE DES RISQUES

**Légende :**

- Zone inconstructible**
- Zone constructible soumise à prescriptions et recommandations**
- FG** **Code de la fiche réglementaire**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal d'approbation de la révision - élaboration du PLU.  
En date du 19 février 2015.  
Le Maire,

Note sur l'édition cartographique de juin 2012 : la carte d'aptitude à l'assainissement non collectif, réalisée sous maîtrise d'ouvrage intercommunale, a été reportée au zonage des aléas de 2010. L'ensemble des secteurs notés G1 qui se trouvaient inaptes à l'infiltration (zones rouges) ou n'ayant pas fait l'objet de sondages (zones oranges) ont été reclassés en G1 (fiche fg1 du CPS). Les secteurs classés en G1 et étant jugés aptes à l'infiltration (zones vertes) demeurent en G1 (fiche fg2 du CPS).

Le classement "zone constructible" ne préjuge pas de mesures plus contraignantes relevant d'autres zonages réglementaires et/ou informatifs (cartes d'aptitudes à l'assainissement, schéma directeur EP, périmètres de zones humides, périmètres de protections particuliers ABF, AEP, etc.) qui feront l'objet d'une cartographie de synthèse dans le PLU.

Réalisation : RTM 38

Établi le : Juin 2012

Echelle : 1/5 000

Édition : RTM 38

Modifié le :

Version A

